Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2026

DEL_2026_165 A
Urbanisme
Nomenclature : 3.2.2

L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 15 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Laurence DESFONDS-FARJON

CESSION - PARCELLE CADASTREE SECTION BA N° 401 - RUE JULES VERNE

***Présents* : 28**
M. ZILIO, Mme DESFONDS-FARJON, M. ZUCCONI, Mme ARNAUD, M. CLAIR, Mme PIZOT-FERRENT, M. LORANDIN, Mme DELGADO, M. FROMENT, Mme AUTRAN-BLANC, Mme DEVES-LAMBERT, M. TAILLE, Mme TUDELA, M. VALETTE, Mme BOUCHÉ, M. AUZAS, M. BOISSIER, Mme ROUBY, Mme FRANZE, M. RODRIGUEZ, Mme AMALLOU, M. TISBA, M. ROUX, Mme POURKAT, M. MAREST, Mme FODERA, M. MICHEL, M. BARRIERE

***Représentés(es)* : 3**
M. BLANCHEMANCHE par M. ZUCCONI
Mme ARNAUD par Mme ROUBY
Mme ANDREONE par M. MICHEL

***Absents(es)* :2**
M. DE SAINT-AUBERT, M. MALAPERT

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	28	31	31	0	0

RAPPORTEUR : Mme DESFONDS-FARJON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération municipale n° DEL_2026_101 en date du 27 avril 2026 portant déclassement d'une partie du Domaine public, rue Jules Verne,

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2026

Vu l'estimation du service du Domaine en date du 25 mars 2026,

Vu le document modificatif de la propriété cadastrale, DA n° 6644N du 20 juillet 2026, établi par la SELARL Thierry Baubet, géomètre expert foncier D.P.L.G., à Bollène,

Vu le courrier réceptionné en mairie le 16 juillet 2026, de Madame Hermine GALIZZI, sise 311 lotissement Hameau de l'Olivier, rue Jules Verne, 84500 Bollène, exprimant le souhait d'acquérir une partie de la parcelle BA 320,

Considérant que de la division de la parcelle cadastrée section BA n° 320, établie par la SELARL Thierry BAUBET, géomètre expert foncier D.P.L.G., est issue la parcelle cadastrée section BA n° 401 d'une superficie de 33 m²,

Considérant que la parcelle nouvellement créée, cadastrée section BA n° 401, objet de la présente proposition de cession amiable, a été déclassée du domaine public et appartient désormais au domaine privé de la Ville,

Considérant que Madame Hermine GALIZZI, se porte acquéreur de ladite parcelle jouxtant son habitation afin de réduire les nuisances subies,

Considérant que la valeur retenue par le Domaine pour ce bien est de 10 € le m',

Considérant que les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront entièrement à la charge de l'acquéreur,

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'accepter la vente amiable, au bénéfice de Madame Hermine Galizzi, de la parcelle cadastrée section BA n° 401 d'une superficie de 33 m², sise rue Jules Verne, pour un montant de 330,00 €.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2026

DECIDE

- d'accepter la vente amiable, au bénéfice de Madame Hermine Galizzi, de la parcelle cadastrée section BA n° 401 d'une superficie de 33 m², sise rue Jules Verne, pour un montant de 330,00 €.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Le Maire,

MAIRIE DE BOLLÈNE * DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES *

Anthony ZILIO

Secrétaire de séance,

Laurence DESFONDS-FARJON

Reçu en Préfecture le : 03/11/2026
Affiché le : mis en ligne le 06/11/2026
Notifié le :
Exécutoire le :